

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

PARIS, LE 07 DEC. 2011

Nos Réf. : cab/CR/

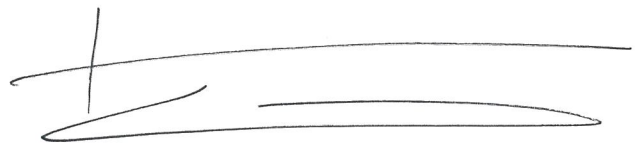
OBJET : Saisine complémentaire relative aux conduites à tenir par les professionnels de santé auprès des porteuses d'implants mammaires de la société Poly implant prothèse (PIP)

Suite au décès par lymphome d'une femme porteuse de prothèse PIP, vous avez été saisie ce 5 décembre par le Directeur Général de la Santé (cf. document en pièce jointe) pour constituer un groupe de travail avec des professionnels de santé et notamment des oncologues, des hématologues, des chirurgiens pratiquant la reconstruction mammaire post intervention carcinologique, afin d'établir les différentes conduites à tenir par les professionnels de santé.

Un deuxième cas d'évènement indésirable grave a été signalé à l'Afssaps chez une femme porteuse de prothèse PIP : il s'agit d'un adénocarcinome du sein sur prothèse.

Dans ce contexte, en complément de la saisine précitée, je vous demande que les recommandations qui seront établies par le groupe de travail, dont vous avez la charge, prennent en compte cet élément nouveau, en proposant également les conduites à tenir dans le cas de mise en évidence d'un adénocarcinome.

Je vous remercie de me transmettre l'intégralité des informations demandées dans la saisine originelle du 5 décembre, complétée de la présente, pour le 20 décembre 2011.



Xavier BERTRAND

Madame Agnès BUZYN
Présidente de l'Institut National du Cancer
52, avenue André Morizet
92513 Boulogne Billancourt